LE DROIT DU TRAVAIL : ENTRE SECOUSSES ET FRISSONS

28. DROIT DU TRAVAIL

RÉF : UM23-09

DATE : 16 JUIN 2023

DURÉE : 6h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :
Avocat ayant pratiqué le droit du travail (contentieux et/ou conseil)

HORAIRES :
9h30 > 12h30
14h00 > 17h00

TARIF : 310€

NIVEAU : Perfectionnement

FORMATEUR :

M David JACOTOT
Professeur à l'Université de Bourgogne
Maître de conférence HDR

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7jours

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître, comprendre les données d'actualité.

Mesurer l'impact pratique de ces données.

Identifier les « zones » d'ombre, ou d'incertitude.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- [x] Exposé
- [x] Questionnement / débat
- [ ] Mise en situation
- [ ] Démonstration / exercices
- [ ] Autre...

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- [ ] Power Point
- [x] Revue de Jurisprudence
- [ ] Textes
- [x] Vidéo
- [ ] Jeux
- [ ] Autre...
- [ ] Autre...

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ?
Définissez un seuil de réussite.

- [ ] Quiz ou QCM
- [ ] Mise en situation
- [ ] Restitution
- [ ] Autre...
- [ ] Autre...

LE DROIT DU TRAVAIL : ENTRE SECOUSSES ET FRISSONS !

28. DROIT DU TRAVAIL

RÉF : UM23-09

DATE : 16 juin 2023

DURÉE : 6h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :
Avocats ayant pratiqué le droit du travail (contentieux et/ou conseil)

HORAIRES :
9h30 > 12h30
14h00 > 17h00

TARIF : 310 €

NIVEAU : Perfectionnement

FORMATEUR :

M David JACOTOT
Professeur à l'Université de Bourgogne
Maître de conférence HDR

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7jours

DESCRIPTION / CONTENU

Actualité législative et jurisprudentielle qui emportent des changements du droit positif.

1. Sur le plan législatif : abandon de poste ; loi adaptant le droit français au droit de l'UE.

2. Sur le plan jurisprudentiel, seront abordés les thèmes suivants :

- Directives de l'UE, décisions de la CJUE et solutions de la Cour de cassation (astreinte, déplacement; notion de temps de travail effectif) et d'une cour d'appel (maladie).

- Inaptitude du salarié (reclassement, motif de licenciement, contestation de l'avis...).

- Droit à la preuve (recevabilité d'une preuve licite...), la preuve des heures, de la priorité d'emploi.

- Harcèlement - management

- Appréciation du motif économique de licenciement.

- Prescription.

- Nullité et exception d'illégalité d'un accord collectif.

Le programme pourra être aménagé en fonction de l'actualité jurisprudentielle, surtout de « son importance qualitative ».